Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_129-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
25_129

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-cinq, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 26 novembre 2025**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 19 novembre 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 21
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 19 novembre 2025

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme DONDEL Hermina, Mme BAUDOIN Nadine, Mme FERRÉ Karine, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie, M. LEMENANT Yannick, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, Mme AOUSTIN Nathalie, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LARCHER François pouvoir à M. DENOUAL Jean, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme BAUDOIN Nadine, Mme POREE Fabienne pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme CHAUVIN Adeline pouvoir à Mme DONDEL Hermina, M. GOUABLIN Raphaël pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële.

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, M. LEPORT Florian.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_129-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

25-129) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES BIOMERIEUX DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE-2026/2032

Rapporteur : M. Jean DENOUAL, Adjoint à la voirie, réseaux et affaires rurales

Nomenclature : 3.6 – DOMAINE ET PATRIMOINE/Actes relatifs à l'assainissement collectif et non collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Santé Publique et en particulier son article L 1331-10,
VU la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction,
VU l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation,
VU l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/j de DBO5,
VU l'arrêté municipal du 20 janvier 2021 autorisant l'établissement à rejeter ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement,
VU le règlement du service assainissement,
VU la convention BIOMERIEUX présentée pour renouvellement,

CONSIDERANT que la présente convention définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de BIOMERIEUX, dans le réseau public d'assainissement,
CONSIDERANT que BIOMERIEUX tient à disposition de la commune toute information quant à la nature des produits utilisés,
CONSIDERANT la nécessité de renouvellement de la convention spéciale de déversement,
CONSIDERANT l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante la présente convention spéciale de rejet et de formuler un avis,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention spéciale de déversement des Eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement de la commune, selon ses termes, pour une durée de 7 ans,
- **ACCEPTER** les rejets de l'établissement dans les limites fixées par l'arrêté d'autorisation de déversement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500853-20251126-D25_129-DE

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO